



CONVENTION DE COOPERATION

Entre

LA MAIRIE D'AUCAMVILLE

Représentée par Gérard ANDRÉ, Maire d'Aucamville, autorisé par délibération du Conseil municipal du 20 mars 2023.

Et

TRAJECTOIRE VERS L'EMPLOI,

Représentée par Alain Rabot, Co-Président de l'Association Trajectoire vers l'Emploi
Et Jean-Marie Dioh, coordinateur réseau salarié à Trajectoire Vers l'Emploi à TOULOUSE.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La Ville d'Aucamville propose aux habitants et aux entreprises de la commune un Espace Économie Emploi. Les bureaux sont situés place Jean Bazerque à Aucamville.

En ce qui concerne le volet Emploi, la Ville propose différents services. Après avoir réalisé un diagnostic de la situation, il s'agit de mettre en œuvre directement, ou par l'intermédiaire des partenaires de la collectivité, des actions personnalisées afin d'accompagner chacun dans son projet. Ce service municipal s'adresse à tous les Aucamvillois ayant besoin de soutien dans la réalisation de leur projet professionnel. Grâce à ses permanences et à ses partenaires il est en mesure de leur apporter une réponse pertinente.

La ville développe également des services spécifiques aux entreprises situées sur le territoire de la commune dans la gestion des offres d'emploi qui lui sont confiées.

Trajectoire vers l'emploi est une association qui accompagne tout chercheur d'emploi dans sa démarche. Elle fonctionne sur le principe du parrainage. Un parrain ou une marraine accompagne un chercheur d'emploi (un filleul) dans sa recherche. Il lui donne des conseils sur les CV, les lettres de motivation, les entretiens d'embauche et il lui permet de bien cadrer son projet professionnel. Grâce à des entretiens réguliers, le parrainage dure en moyenne six mois pour un retour vers l'emploi.

L'association organise aussi des ateliers collectifs autour de l'apprentissage d'outils comme Word, Excel, de développement personnel, la simulation d'entretien de recrutement ou encore comment gérer son profil sur les réseaux sociaux et professionnels.

Article 1 : L'objet de la convention

La présente convention détermine les conditions et modalités d'organisation du partenariat entre la Commune d'Aucamville et l'Association Trajectoire Vers l'Emploi, afin d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi domiciliés dans la commune.

Article 2 : Les objectifs de la convention

Les deux partenaires se donnent pour objectifs majeurs de :

- Faciliter les démarches des personnes à la recherche d'un emploi,
- Accroître les possibilités d'insertion et la lisibilité du marché de l'emploi local et toulousain,
- Lutter contre toute sorte de discrimination à l'embauche.

Article 3 : Les publics concernée par la convention

Toute personne résidant à Aucamville qui se présente spontanément dans les locaux de la commune d'Aucamville avec une demande ou une attente de conseil et d'accompagnement liée à l'emploi.

Sont particulièrement concernés par cette convention les publics spécifiques jeunes, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux, en fonction des actions prévues en commun entre Trajectoire Vers l'Emploi et la commune d'Aucamville.

Article 4 : Les engagements de l'Association Trajectoire Vers l'Emploi et de la commune d'Aucamville

4.1. Les engagements de la commune d'Aucamville

Actions vers les personnes à la recherche d'un emploi :

- Mettre à disposition des informations sur le marché du travail local
- Mettre à disposition des équipements et un fonds documentaire actualisé
- Informer sur les prestations de Trajectoire vers l'Emploi
- Assurer un premier niveau d'information sur les aides et les actions partenariales.
- Désigner des correspondants de l'Association Trajectoire vers l'Emploi : Patrick Bremaud, Franck Frehring, Odile Frehring, Christian Faux, Alain Rabot et Jean-Marie Dioh.

Actions vers l'Association Trajectoire vers l'Emploi :

- Informer des implantations et recrutements dont la commune a connaissance
- Informer immédiatement l'Association Trajectoire vers l'Emploi de toute difficulté liée à la convention
- Participer aux plans d'actions construits en commun
- Informer l'Association Trajectoire vers l'Emploi des communications, manifestations, actions liées à l'emploi sur la Commune
- Appuyer l'Association Trajectoire vers l'Emploi dans la mise en place de manifestations relatives à l'emploi telles que le Forum de l'emploi et Forum des associations.
- Contribuer au recrutement de parrains Aucamvillois pour l'Association Trajectoire vers l'Emploi.

4.2. Les engagements de l'Association Trajectoire vers l'Emploi

Actions vers les personnes à la recherche d'un emploi

- Accueillir tout demandeur d'emploi de la commune d'Aucamville qui en fait la demande et qui répond aux critères d'éligibilité
- Mettre en parrainage tout demandeur d'emploi qui correspond aux modalités de l'Association Trajectoire vers l'Emploi
- Proposer des ateliers de soutien aux demandeurs d'emploi
- Informer des projets menés par l'Association. *A titre d'exemple, l'Association a mené le projet consistant à Accompagner et Former vers le métier d'Accompagnant Educatif et Social (Formation Diplômante).*

Actions vers les nouveaux parrains

- Intégrer et tutorer les nouveaux parrains Aucamvillois dans le respect des procédures de l'Association Trajectoire vers l'Emploi
- Former les parrains
- Accéder aux ressources et au réseau de l'Association Trajectoire vers l'Emploi moyennant la signature de l'engagement « Être parrains à Trajectoire vers l'Emploi »

Actions partenariales

- Désigner les correspondants de Trajectoire Vers l'Emploi : Patrick Bremaud, Franck Frehring, Odile Frehring, Christian Faux, Alain Rabot et Jean-Marie Dioh.
- Participer aux plans d'actions construits en commun
- Informer immédiatement la commune d'Aucamville de toute difficulté liée à la convention

Article 5 : Rôle des correspondants

Les correspondants des deux structures assurent le lien opérationnel entre les deux structures.

Pour la Mairie d'Aucamville, le correspondant est Olivier Macé.

Pour Trajectoire vers l'emploi, le coordinateur du réseau est Jean-Marie Dioh.

Le rôle du correspondant de Trajectoire vers l'emploi est le suivant :

- Accueillir le public demandeur d'emploi orienté par l'Espace Économie Emploi de la commune d'Aucamville ou ayant contacté directement Trajectoire vers l'Emploi (qui en informera alors l'Espace Économie Emploi).
- Effectuer les mises en parrainage
- Accompagner la commune d'Aucamville dans ses actions en faveur de l'emploi
- Promouvoir l'activité de l'Association Trajectoire vers l'Emploi sur le territoire de la commune d'Aucamville
- Transmettre à la commune d'Aucamville les coordonnées des parrains Aucamvillois de l'Association Trajectoire vers l'Emploi.
- Communiquer à la commune d'Aucamville des candidats pouvant postuler aux offres d'emploi publiées par celle-ci.

Article 6 : Conditions financières

La ville d'Aucamville participe, aux frais de Trajectoire vers l'emploi à hauteur de 200€ par an.

Article 7 : Supports et moyens liés à la convention

7.1 Locaux

L'Espace Économie Emploi met à disposition :

- Un espace documentaire et multimédia permettant l'accès aux sites de recherche d'emploi, l'élaboration de documents comme le CV, la lettre de motivation, la consultation d'une documentation liée à l'emploi
- Un bureau des permanences pour accueillir les partenaires dans le domaine de l'emploi et la formation

7.2 Equipements

Un Espace ressources documentaires, outils informatiques avec accès internet, imprimante, téléphone, espace d'affichage, présentoirs est mis à disposition.

Article 8 : Déontologie

L'Association Trajectoire vers l'Emploi et la commune d'Aucamville s'engagent à respecter les valeurs et principes d'action liés au Service Public, et notamment, les principes d'égalité, de gratuité, et de neutralité. L'association s'engage également à respecter les règles de confidentialité vis à vis des personnes ou des informations qui lui seront communiquées.

Dans l'exercice de ses activités, la commune d'Aucamville prend toutes les dispositions utiles pour garantir les droits des demandeurs d'emploi et des entreprises auxquels il s'adresse ou qui ont recours à ses services, notamment dans les domaines de l'égalité de traitement, de l'interdiction des discriminations, de la confidentialité et de la protection de la vie privée.

La commune d'Aucamville s'engage à informer les demandeurs d'emploi de la mise en œuvre de la complémentarité des services de la commune et de Trajectoire vers l'Emploi

Article 9 : Communication et publicité

L'Association Trajectoire vers l'Emploi et la commune d'Aucamville s'engagent à s'informer mutuellement avant de communiquer vers l'externe au sujet des actions de la présente convention.

L'Association Trajectoire vers l'Emploi et la commune d'Aucamville s'engagent aussi à informer en interne à l'ensemble de leurs services du contenu de la présente convention.

La commune d'Aucamville s'engage à ne communiquer aucune information nominative concernant les demandeurs d'emploi et les entreprises à des tiers.

Article 10 : Suivi et évaluation de la convention

Le suivi de cette convention se fera au cours de rencontres annuelles, entre Alain Rabot, Jean Marie Dioh co-présidents de L'Association Trajectoire vers l'Emploi ou un autre co-président et Olivier Macé, responsable de l'Espace Économie Emploi à Aucamville.

A l'issue de chacune de ces rencontres, un compte rendu écrit sera établi

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2023. Elle sera renouvelée pour une période d'un an par tacite reconduction.

Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à la date échéance annuelle, moyennant un préavis de trois mois.

Cette résiliation sera notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception.

Fait à Aucamville, le /03/2023

Le Maire,

Le co-président de l'Association
Trajectoire vers l'Emploi,

Gérard ANDRÉ

Jean Marie DIOH